



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Évolution de la leptospirose à La Réunion

Question écrite n° 15668

Texte de la question

M. Jean-Hugues Ratenon alerte M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur l'évolution de la leptospirose à La Réunion. En 2013, on dénombrait 59 cas et déplorait 4 morts, tandis qu'en 2023 ces chiffres atteignent les 169 cas et 3 morts. Ce début d'année 2024 confirme la tendance d'une augmentation ininterrompue depuis plusieurs années. Ainsi, selon Santé publique France, 40 cas ont été recensés au mois de janvier 2024 contre 13 pour la même période en 2023. Des chiffres inquiétants alors que La Réunion n'est qu'au début de la saison de fortes chaleurs et de fortes pluies. Des conditions qui favorisent la prolifération des rats porteurs de la maladie. Les principales hypothèses de contamination mettent en évidence des activités pratiquées dans le cadre de loisirs. Les activités de loisirs à risque les plus déclarées sont celles liées aux travaux agricoles informels (jardinage, maraîchage, taille des arbres, coupe brèdes, ananas etc.), d'élevage familial et dans une moindre mesure au bricolage ou nettoyage de la cour, ou à la pratique de sport en eau douce (*canyoning*). Des activités normales et qui exposent la population réunionnaise dans son ensemble à cette maladie pouvant être mortelle. Le seul remède pour limiter les conséquences de la maladie, c'est le vaccin, le spirolept, mais il n'est pas remboursé. Il coûte 170 euros. Or le protocole du vaccin contre la leptospirose prévoit une primo-vaccination de deux injections à 15 jours d'intervalle puis un rappel de la vaccination 4 à 6 mois plus tard, puis tous les 2 ans si l'exposition persiste. Un coût total de 510 euros pour les 6 premiers mois. Un coût exorbitant pour de nombreux Réunionnais quand 36 % d'entre eux vivent en dessous du taux de pauvreté national. M. le député interroge M. le ministre sur la possibilité de rendre ce vaccin remboursable et permettre ainsi à toute la population de se protéger. Il le questionne aussi sur la nécessité d'organiser des campagnes chocs de dératisation en apportant des moyens financiers exceptionnels au conseil départemental, aux collectivités et aussi à la FDGDON (Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles) pour l'achat en grande quantité de raticides et leur permettre de recruter des dératisateurs.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Hugues Ratenon](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15668

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Santé et prévention](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 février 2024](#), page 1366

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)